PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE TÉMISCOUATA

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscouata, tenue le 9 juin 2025, à 19 heures, à la salle du Conseil de la MRC situé au 5, rue Hôtel-de-Ville à Témiscouata-sur-le-Lac, quartier Notre-Dame-du-Lac.

Formant quorum sous la présidence de M. Gaston Chouinard, préfet suppléant, les personnes suivantes étaient présentes :

Monsieur Bruno Bonesso (Auclair)
Monsieur Raymond Lavoie (Biencourt)
Monsieur Gustave Pelletier (Dégelis)
Monsieur Pierre Bossé (Lac-des-Aigles)
Monsieur Pierre Daigneault (Lejeune)
Monsieur Jules Soucy (Packington)
Monsieur Benoit Morin (Pohénégamook)
Monsieur Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue)
Monsieur Mario Patry (Saint-Athanase)
Monsieur Alain Morin (Saint-Elzéar-de-Témiscouata)
Monsieur Gaston Chouinard (Saint-Eusèbe)
Monsieur Richard Dubé (Saint-Honoré-de-Témiscouata)
Monsieur Léo-Paul Charest (Saint-Jean-de-la-Lande)
Madame Roseline Laplante (Saint-Juste-du-Lac)
Madame Mélissa Lord (Saint-Louis-du-Ha ! Ha !)
Monsieur Marcel Dubé (Saint-Marc-du-Lac-Long)
Monsieur Bruno Malenfant (Saint-Michel-du-Squatec)
Madame Francine Dubé (Saint-Pierre-de-Lamy)

Est absent :
Monsieur Denis Blais (Témiscouata-sur-le-Lac)

Les personnes-ressources aussi présentes :

Monsieur Denis Ouellet, directeur général & greffier-trésorier
Madame Michèle Boucher, directrice des finances et de l'administration
Madame Caroline Lavoie, adjointe à la direction
Monsieur Mathieu Lehoux, directeur du service d'aménagement
Monsieur Steve Murray, direction du service de développement

1. <u>Ouverture de la séance et mot de bienvenue du préfet suppléant</u>

Le préfet suppléant, monsieur Gaston Chouinard, constate le quorum, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte à 19 h.

RS-083-25 **2. <u>Adoption de l'ordre du jour du 9 juin 2025</u>**

Il est proposé par monsieur Claude H. Pelletier
appuyé par madame Mélissa Lord
et résolu à l'unanimité

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté, et en conséquence, le point *Divers & dossiers* à venir demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. <u>Invité</u>

3.1. <u>Caisse Desjardins du Témiscouata</u>

Le conseil accueille des représentants de Desjardins, dont madame Thérèse Viel, secrétaire du conseil d'administration, afin que monsieur Denis Bérubé, directeur général, nouvellement en poste depuis décembre dernier se présente. Monsieur Bérubé informe les élus du Fonds d'aide au développement du milieu qui est disponible chez Desjardins. Ce programme se veut aider l'ensemble du territoire dans le développement de nos communautés.

3.2. <u>Raymond Chabot Grant Thornton</u>

Monsieur Yvan Lavoie, de l'entreprise Raymond Chabot Grant Thornton présente les états financiers de la MRC de Témiscouata en date du 31 décembre 2024.

RS-084-25 **3.2.1. <u>Approbation des états financiers au 31 décembre 2024</u>**

<u>APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2024</u>

Il est proposé par monsieur Jules Soucy
appuyé par monsieur Marcel Dubé
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata approuve les états financiers au 31 décembre 2024, tels que préparés par Raymond, Chabot, Grant, Thornton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-085-25 **4. <u>Acceptation du procès-verbal du 12 mai 2025</u>**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mai 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Claude H. Pelletier
appuyé par monsieur Bruno Bonesso
et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025 du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la MRC.

- À la résolution RS-074-25 lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC, il devrait être inscrit :

 QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata adopte ses priorités annuelles 2025-2026 : agriculture, foresterie, tourisme, lutte à la pauvreté, vitalisation du milieu et habitation et développement d'entreprises et création d'emplois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

4.1. Suivi - TREMBSL - Demande de révision du protocole de communication

À la suite de l'adoption de la résolution portant sur la demande de révision du protocole de communication lié à l'entente administrative du Fonds québécois d'initiatives sociales, il a été confirmé que les communications à caractère opérationnel des organismes ainsi que celles ayant trait à la mobilisation et à la concertation des partenaires ne sont pas assujetties au dit Protocole.

RS-086-25 5. Acceptation des comptes de la MRC de Témiscouata

Il est proposé par monsieur Marcel Dubé
appuyé par madame Roseline Laplante
et résolu à l'unanimité

D'accepter les comptes de la MRC de Témiscouata, totalisant 919 582,02 $ tel que décrits dans une liste déposée à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

DOSSIERS DES MAIRES, CORRESPONDANCES ET DEMANDES D'APPUI

6. Dossiers des maires, correspondances et demandes d'appui

6.1. Bois d'œuvre Cedrico acquiert PBM Solutions Structures

Il est annoncé, en date du 7 mai, que l'entreprise PBM Solutions Structures, exploitant une usine à Saint-Pierre-de-Lamy, a été récemment acquise par Bois d'œuvre Cédrico. La nouvelle direction confirme le maintien des activités locales ainsi que la préservation des emplois, selon les précisions de la manufacturière du Bas-Saint-Laurent.

6.2. Communiqué - Hydro-Québec

Hydro-Québec a transmis un communiqué présentant le corridor à l'étude dans le cadre du projet de ligne Appalaches–Bas-Saint-Laurent. Le projet prévoit la construction d'une ligne de transport d'électricité à 315 kilovolts sur une distance d'environ 260 kilomètres, traversant les régions de la Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent, ainsi que l'implantation d'un poste à 315 kV, qui pourrait être potentiellement à Saint-Honoré-de-Témiscouata.

6.3. Communications PPAW

Communiqué d'Invenergy et l'Alliance de l'énergie de l'Est annoncent la clôture d'un financement de 1,1 milliard de dollars pour le projet éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 1 (PPAW 1), retenu en 2023 par Hydro-Québec. Ce projet, réalisé en partenariat avec 209 municipalités de l'Est-du-Québec, prévoit une mise en service d'ici la fin de 2026, une capacité de 350 MW, et des retombées économiques importantes pour la région.

Aussi, deux info construction sur le projet.

6.4. Programme pour la gestion durable des eaux de pluie (PGDEP) 2025-2027

Le premier appel de projets du Programme pour la gestion durable des eaux de pluie (PGDEP) 2025-2027 est lancé. Les demandes d'aide financière doivent être envoyées d'ici le 18 juillet 2025.

Le PGDEP soutient notamment les municipalités dans l'aménagement d'infrastructures vertes assurant la gestion durable des eaux pluviales. Ce programme permet de financer des projets comme des parcs éponges, des tranchées drainantes, la déminéralisation des surfaces ou encore des jardins de pluie, et ce, sur des terrains privés, par exemple des stationnements ou autour de résidences et de commerces. Ces interventions contribueront à contrôler le ruissellement à la source, tout en favorisant le verdissement des quartiers.

6.5. Correspondance de la Table régionale des élu. es municipaux du Bas-Saint-Laurent - FRR

Lettre de la Table régionale des élu. es municipaux du Bas-Saint-Laurent destinée à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, concernant les modalités de gestion et de reddition de comptes du Fonds régions et ruralité .

RS-087-25 6.5.1. Résolution - FRR - modalités de gestion et de reddition de comptes

DEMANDE DE RÉVISION DES MODALITÉS DE GESTION ET DE REDDITION DE COMPTES DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de la ruralité et de la revitalisation (FRR) vise à soutenir les municipalités dans leurs efforts de développement local, de dynamisation des milieux ruraux et de maintien de la qualité de vie des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE les modalités actuelles de gestion, de reddition de comptes et de suivi administratif exigées dans le cadre du FRR imposent un fardeau administratif important aux municipalités, particulièrement aux petites municipalités disposant de ressources humaines limitées ;

CONSIDÉRANT QUE ces exigences, bien qu'ayant pour objectif la rigueur et la transparence, nuisent à l'agilité et à la capacité des municipalités à mettre en œuvre rapidement des projets structurants pour leur communauté ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités ont exprimé leur préoccupation quant à la lourdeur des procédures administratives et au manque de souplesse dans l'application des règles du programme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Léo-Paul Charest
appuyé par madame Mélissa Lord
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata demande au gouvernement du Québec, et plus particulièrement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), de revoir les modalités de gestion et de reddition de comptes du FRR afin de les simplifier et de les adapter à la réalité des municipalités, notamment en réduisant les exigences administratives disproportionnées ;

QUE cette résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), ainsi qu'au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, afin d'appuyer une réforme administrative du FRR plus équitable et accessible à l'ensemble des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

6.6. Formation obligatoire des élus municipaux - arrêt ministériel et règlement

Rappelle que le 15 mai dernier, l'arrêté ministériel et le règlement ont été adoptés concernant la formation obligatoire des élus municipaux. Ce règlement précise notamment que tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les neuf mois du début de son mandat, suivre deux formations dont le contenu obligatoire et la durée minimale sont prévus en annexe de ce règlement.

6.7. Report du Classique Golf 2025

Information de La Chambre de commerce du Témiscouata qui informe ses partenaires que le Classique Golf 2025, initialement prévu le 7 juin, est reporté au 23 août 2025.

L'événement se tiendra au Club de Golf de la Vallée du Témiscouata, comme prévu.

RS-088-25 **6.8. Autorisation de signature - Avenant 1 à l'Entente sectorielle pour le développement social du Bas-Saint-Laurent**

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT À L'ENTENTE SECTORIELLE POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU BAS-SAINT-LAURENT 2023-2026

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (ci-après « MESS »), les huit MRC du Bas-Saint-Laurent, le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (ci-après « CRD »), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le Secrétariat à la condition féminine, le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent et le ministère de la Culture et des Communications ont signé l'Entente sectorielle pour le développement social du Bas-Saint-Laurent 2023-2026 (ci-après “l'Entente”) ;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec par son Plan d'action gouvernemental Mobiliser, Accompagner, Participer (PAGMAP), visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029 a confirmé la poursuite des Alliances pour la solidarité sur l'ensemble du Québec pour la période 2024-2029 ainsi que l'octroi de sommes pour mettre en œuvre cette mesure ;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires signataires de l'Entente souhaitent y intégrer les nouvelles sommes consenties par le MESS pour la mise en œuvre de l'Alliance pour la solidarité au Bas-Saint-Laurent pour la période 2024-2026 ;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications n'affectent pas la contribution de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la signature d'un avenant est nécessaire pour officialiser cette modification à l'Entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roseline Laplante
appuyé par monsieur Jules Soucy
et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata autorise la signature de monsieur Serge Pelletier, préfet du premier avenant à l'Entente sectorielle pour le développement social du Bas-Saint-Laurent 2023-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-089-25 **6.9. Appui - nouvelle route touristique des Lacs et Légendes**

Les gestionnaires des routes touristiques des Frontières et des Monts Notre-Dame ont fait appel à Tourisme Bas-Saint-Laurent afin d'entamer une réflexion visant à assurer une continuité et donner un second souffle à la gestion et à la promotion de ces routes. À la lumière des analyses, des études et des sondages effectués, le comité de travail a proposé de mettre en place un nouveau modèle de gestion ainsi qu'une nouvelle thématique rassembleuse et représentative des attraits et des points forts de cette partie du territoire bas-laurentien.

RÉSOLUTION D'APPUI À LA NOUVELLE ROUTE TOURISTIQUE DES LACS ET LÉGENDES

CONSIDÉRANT QUE le tracé de la nouvelle route touristique est la combinaison des tracés existants de la route des Frontières et de la route des Monts-Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Bas-Saint-Laurent, accompagné par la firme Visages régionaux, a proposé une nouvelle thématique Routes des Lacs et Légendes qui reflète bien le territoire et qui rassemble les tracés des routes touristiques des Frontières et des Monts Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE les routes touristiques officielles au Québec, signalisées avec les panneaux bleus, sont reconnues et appréciées des touristes et qu'en plus d'apporter une notoriété à la région, elles représentent une opportunité de visibilité nationale indéniable pour les attraits, les entreprises et les municipalités qui les composent ;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle route permettra de consolider et de mettre en valeur les éléments distinctifs de chaque municipalité en regard de son offre touristique, ses attraits, ses richesses naturelles, ses saveurs locales, sa culture et son histoire ainsi que les services de proximité nécessaires aux visiteurs ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de nouvelle route suscite déjà l'enthousiasme du milieu en plus de bénéficier de l'appui de plusieurs intervenants touristiques et d'organismes de développement socio-économiques ayant participé aux différentes séances d'information qui ont eu lieu à différents endroits et en ligne ;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Bas-Saint-Laurent accepte de mettre à profit son expertise, d'affecter des ressources afin d'assurer la gestion et la promotion de la nouvelle route avec la collaboration de divers partenaires du milieu;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le succès du développement de la route, le nouveau modèle de gestion prévoit l'engagement des organismes socio-économiques, à prioriser certaines de leurs actions de développement et d'animation du milieu en lien avec la thématique retenue selon leur mandat respectif;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas d'autres frais d'adhésion supplémentaires exigés que les frais d'adhésion annuels de Tourisme Bas-Saint-Laurent pour faire partie du circuit, à condition d'avoir une offre en cohérence avec la thématique retenue ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata s'assure de l'application de mesures pour la protection des paysages et des lacs;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata participe à l'aménagement et la valorisation du territoire facilitant et encourageant la vitalisation des services et a identifié les manques et opportunités le long du parcours grâce à sa capacité de développer des stratégies de développement en concertation avec les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata collabore à faciliter et développer l'accessibilité afin d'harmoniser une qualité d'infrastructure le long de la route touristique pour les clientèles : cyclotourisme, Van life, moto-tourisme, etc ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Daigneault
appuyé par monsieur Léo-Paul Charest
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata appuie le projet de fusion des routes touristiques des Frontières et des Monts Notre-Dame et donne son accord pour le nom de la nouvelle route, *La Route des Lacs et Légendes*.

QUE la MRC de Témiscouata est d'accord pour fournir un accompagnement en développement économique avec d'autres partenaires en tenant compte de la nouvelle thématique.

QUE la MRC de Témiscouata est d'accord pour soutenir l'émergence et la bonification de l'offre touristique et des projets de développement des points d'ancrage et des attraits complémentaires.

QUE la MRC de Témiscouata s'engage à maintenir son adhésion à Tourisme Bas-Saint-Laurent, à participer au développement de cette route et à identifier une ressource afin de faciliter la collaboration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-090-25 **6.10. Résolution d'appui - MRC d'Avignon - stations-service frontalières**

RÉSOLUTION D'APPUI À LA MRC D'AVIGNON CONCERNANT UNE DEMANDE D'INTERVENTION D'URGENCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR LA SAUVEGARDE DE SERVICES DE PROXIMITÉ FRONTALIERS IMPACTÉS PAR L'ABOLITION DE LA TAXE CARBONE CANADIENNE ET AUTRES DÉFIS SIMILAIRES

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Canada a suspendu l'application de sa taxe carbone sur l'essence et que cela a pour effet de réduire le prix de l'essence vendue dans les provinces limitrophes au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette baisse de prix de l'essence peut atteindre 0,20 $ le litre ;

CONSIDÉRANT QUE le programme permettant de réduire le prix de l'essence dans les stations-service québécoises situées à moins de 20 kilomètres des frontières interprovinciales n'a pas été mise à jour et qu'il permet plus d'atteindre les objectifs ciblés ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation est une concurrence déloyale et crée chez les citoyens une apparence d'économie tout en les amenant comme consommateurs vers les commerces à l'extérieur de la MRC, soit au Nouveau-Brunswick, et ce, de manière disproportionnée ;

CONSIDÉRANT QUE les écarts réglementaires et tarifaires entre le Québec et le Nouveau-Brunswick dans tous les secteurs causent de plus en plus de dommages à l'économie de nos communautés ;

CONSIDÉRANT QUE les programmes et initiatives, tel que le programme pour les commerces de proximité (Volet 5 du Fonds régions ruralité) ne sont pas adaptés à la situation et ne peuvent pas être utilisés ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation impacte grandement les commerces et communautés, au point de mettre en péril les services de proximité et les efforts de revitalisation nécessaires au développement du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Claude H. Pelletier
appuyé par monsieur Gustave Pelletier
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata :

- Exige que le gouvernement du Québec agisse rapidement avec des actions directes en mettant à jour le programme de compensation pour les commerces vendant de l'essence à proximité des frontières interprovinciales ;
- Interpelle les MRC ayant un lien interprovincial et vivant une situation similaire afin de faire front commun pour la sauvegarde de nos services de proximité et de nos communautés ;
- Demande une rencontre d'urgence avec les instances gouvernementales pour discuter de la situation et des problèmes de maintien des services de proximité dans un tel contexte de disparités interprovinciales.

QUE la présente résolution soit envoyée à :

- Amélie Dionne, députée, Maxime Blanchette-Joncas, député, FQM, UMQ, Municipalités de la MRC de Témiscouata, François Legault, premier ministre, Andrée Laforest, ministre du MAMH, Geneviève Guilbault, ministre Transports, MRC d'Avignon, MRC Vallée-de-la-Gatineau, MRC de Pontiac, MRC des Collines-de-l'Outaouais, MRC de Papineau, MRC de Témiscamingue, MRC d'Argenteuil et MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-091-25 **6.11. Lettre - représentant table de concertation sur les projets d'aires protégées**

Correspondance de la part du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) informant la MRC que le Regroupement nation des CRE du Québec (RNCREQ) a signé une convention de subvention avec le MELCCFP afin de soutenir des activités liées à des travaux de concertation régionale, suivant l'appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional 2024-2027.

Le CREBSL prévoit tenir deux événements à l'échelle du Bas-Saint-Laurent : une journée de lancement de la concertation en juin 2025 ainsi qu'une journée de clôture de la concertation à l'automne 2026.

NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS POLITIQUES ET DE DEUX REPRÉSENTANTS ADMINISTRATIFS DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION SUR LES PROJETS D'AIRES PROTÉGÉES

Il est proposé par monsieur Claude H. Pelletier
appuyé par monsieur Gustave Pelletier
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata de nommer monsieur Serge Pelletier, préfet, Roseline Laplante, mairesse de Saint-Juste-du-Lac, monsieur Mathieu Lehoux, directeur du service d'aménagement et monsieur Guillaume Chrétien, aménagiste-inspecteur, représentants de la MRC de Témiscouata lors des concertations sur les projets d'aires protégées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-092-25 **6.12. Programme de soutien au transport adapté (PSTA)**

Lettre de Geneviève Guilbault, vice-première ministre et ministre, annonçant une aide financière maximale de 649 212 $ pour la MRC de Témiscouata, à titre de contribution de base pour les années 2025-2026-2027 pour l'exploitation de services de transport adapté (PSTA).

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA)

Il est proposé par monsieur Bruno Malenfant
appuyé par madame Mélissa Lord
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata autorise monsieur Serge Pelletier, préfet, et monsieur Denis Ouellet, directeur général et greffier-trésorier, a signé pour et au nom de la MRC de Témiscouata la convention d'aide financière du Volet 1 Régulier : aide financière 2025-2027 du Programme de soutien au transport adapté (PSTA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-093-25 **6.13. Autorisation de signature - FRR - volet 2**

AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la reconduction du Fonds régions et ruralité est inscrite comme engagement de la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité qui a été signée le 13

décembre 2023 avec les représentants municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE le volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité s'inscrit en continuité de l'actuel volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC de ce fonds, dont l'entente s'est terminée le 31 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec la ministre des Affaires municipales pour bénéficier du volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente Développement territorial du Fonds régions et ruralité a pour objet de prévoir les conditions et les modalités de la délégation de la gestion d'un montant provenant du Fonds régions et ruralité et qu'elle prévoit le rôle et les responsabilités de la MRC lorsque, dans l'exercice du pouvoir que lui confère l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), elle met en œuvre ses priorités régionales et adapte des activités gouvernementales à ses particularités régionales.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Malenfant
appuyé par monsieur Marcel Dubé
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata confirme l'adhésion de la MRC aux objets de l'entente ;

QUE monsieur Serge Pelletier, préfet soit autoriser à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscouata, l'entente « Développement territorial » du Fonds régions et ruralité soumise par la ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

6.14. Ministère des Transports et de la Mobilité durable - investissements MRC de Témiscouata

Une communication a été faite concernant les investissements prévus par le ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre de son plan triennal 2025–2027 le 2 mai dernier.

Le ministère a annoncé des investissements ciblés pour certaines municipalités du Témiscouata, visant notamment à améliorer les infrastructures routières, la sécurité des déplacements ainsi que la mobilité durable sur le territoire. Le conseil souligne l'importance de ces investissements pour le développement et la sécurité du réseau de transport dans la région.

6.15. Lettre - ministère de la Sécurité publique (MSP)

Lettre émise par le ministère de la Sécurité publique, visant à sensibiliser les municipalités aux effets potentiels des vagues de chaleur sur la population, notamment les groupes les plus vulnérables.

Cette communication rappelle l'importance d'adopter des mesures préventives et de préparation appropriées, telles que la mise en place de plans d'intervention municipaux, l'identification de lieux de rafraîchissement accessibles au public, ainsi que la diffusion d'information auprès des citoyens en période de chaleur extrême.

Le conseil souligne la pertinence de cette démarche, particulièrement dans le contexte des changements climatiques, et entend en tenir compte dans sa planification estivale.

RS-094-25 **6.16. Résolution - Approbation du règlement d'emprunt - Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent**

APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2025-01 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE du BAS-SAINT-LAURENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 10 168 800 $ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR LE DÉVELOPPEMENT, LA CONSTRUCTION, L'EXPLOITATION ET LA MISE EN PLACE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DU PROJET DE REDÉVELOPPEMENT DES CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES LA MITIS-1 ET LA MITIS-2

CONSIDÉRANT QUE la MRC de ■ (la « MRC ») est partie à l'entente prévoyant la constitution de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent (la « Régie ») ;

CONSIDÉRANT QUE lors de son assemblée tenue le 20 mai 2025, le conseil d'administration de la Régie a adopté le règlement numéro 2025-01 intitulé « Règlement décrétant une dépense n'excédant pas 10 168 800 $ et un emprunt du même montant pour le développement, la construction, l'exploitation et la mise en place d'instruments financiers du projet de redéveloppement des centrales hydroélectriques la Mitis-1 et la Mitis-2 » (le « Règlement d'emprunt 2025-01 »);

ATTENDU QUE la MRC a reçu copie du Règlement d'emprunt 2025-01 dans les 15 jours de son adoption, conformément à l'article 607 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de la première séance ordinaire de la MRC qui suit la réception de la copie du Règlement d'emprunt 2025-01;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Marcel Dubé
appuyé par madame Mélissa Lord
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata, conformément à l'article 607 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), approuve le Règlement d'emprunt 2025-01 de la Régie ;

QUE le greffier-trésorier de la MRC transmette au secrétaire de la Régie une copie de la présente résolution par laquelle le conseil de la MRC approuve le Règlement d'emprunt 2025-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

6.17. Modification la réglementation régionale sur les matières résiduelles

Rappel aux municipalités de la modification de la réglementation régionale sur les matières résiduelles qui inclut plusieurs changements importants, notamment :

- l'obligation de trier le mieux possible ses matières résiduelles
- la possibilité de faire des vérifications par la RIDT et avec les systèmes de suivi existants
- la possibilité de ne pas vider un contenant non-conforme ou du contenu non admissible
- l'interdiction de certaines matières avec les déchets
- la possibilité d'ajouter des matières interdites avec les déchets par résolution de la RIDT
- ajout de spécifications pour la conformité des contenants de collecte
- obligation d'avoir une vignette sur les bacs roulants à déchets supplémentaires
- procédure en cas de non-conformité ou d'infraction

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RURAL

7. Développement économique et rural

7.1. Rapport d'activité et de reddition de comptes du Fonds Région et ruralité

RS-095-25 **7.1.1. Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional du Fonds régions et ruralité (FRR)**

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE REDDITION DE COMPTES DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 2

CONSIDÉRANT QUE chaque MRC doit déposer un rapport d'activité et de reddition de comptes pour l'année 2024 pour le Fonds Régions et Ruralité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jules Soucy
appuyé par monsieur Pierre Daigneault
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata adopte le rapport d'activité et de reddition de comptes 2024 du Fonds Régions et Ruralité – volet 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-096-25 **7.2. Adoption de la politique d'investissement commune FLI/FLS**

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMMUNE FLI/FLS

Il est proposé par monsieur Gustave Pelletier
appuyé par monsieur Claude H. Pelletier
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata adopte la politique d'investissement commune FLI/FLS, tel que déposé à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET SÉCURITÉ INCENDIE

8. Aménagement, urbanisme et sécurité incendie

8.1. Programme PAIR

Présentation du programme Pair qui offre à ses membres (personne aînée vivant seule avec ou sans problème de santé, un couple d'aînés, un membre de la famille pour la personne aînée) un sentiment accru de sécurité grâce à des appels de prévention quotidiens, avec alerte en cas de non-réponse, ainsi que des rappels de prise de médicaments, avec ou sans alerte. Ce système permet d'intervenir rapidement en cas de problème. Ces appels sont rassurants tant pour les abonnés que pour leurs proches. Le service peut également être utilisé pour envoyer des rappels de rendez-vous, des invitations à des événements ou des souhaits d'anniversaire.

8.2. État d'avancement du plan climat

Monsieur Mathieu Lehoux, directeur du service d'aménagement, fait une présentation de l'état d'avancement du plan climat – actions à venir – processus en cours de la démarche de mobilisation des acteurs du Témiscouata.

Un communiqué de presse à la mi-mai pour le lancement de l'élaboration du plan climat et un sondage pour récolte des réponses citoyens. Cet été, il y aura la mise en oeuvre de la stratégie municipale. Une participation commune avec les municipalités sera sollicitée afin de faire la section de gaz à effet de serre.

RS-097-25 **8.3. Offre de service professionnelle - inventaire collectif des GES (plan climat)**

ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM POUR LA RÉALISATION DU VOLET INVENTAIRE COLLECTIF DES GAZ À EFFET DE SERRE DU PLAN CLIMAT

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mis en place un service de l'Ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

il est proposé par monsieur Pierre Daigneault
appuyé par monsieur Claude H. Pelletier
et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise que la Municipalité régionale de comté de Témiscouata utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la MRC conclue une entente avec la FQM au montant de 6 400 $ avant taxes à même le budget d'honoraire professionnel du service d'aménagement ;

QUE monsieur Serge Pelletier, préfet, et monsieur Denis Ouellet, directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer, pour le compte de la MRC de Témiscouata, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE monsieur Guillaume Chrétien soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-098-25 **8.4. Ouverture du Programme d'ententes en patrimoine (PEP) par le ministère de la Culture**

AUTORISATION DE DÉPÔT - PROGRAMME D'ENTENTES EN PATRIMOINE (PEP)

Il est proposé par monsieur Léo-Paul Charest
appuyé par madame Mélissa Lord
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata autorise le dépôt pour le Programme d'ententes en patrimoine (PEP), et ce, avant le 11 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-099-25 **8.5. Avis de la MRC sur une demande de dérogation mineure**

AVIS DE LA MRC SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la ville de Pohénégamook a autorisé, par la résolution 2025.05.126, une dérogation mineure qu'elle considère visée par l'article 145.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation vise à rendre conforme des marges de recul latérale inférieures à la norme prescrite au règlement de zonage de la ville de Pohénégamook ;

CONSIDÉRANT QUE la localisation est en bordure du lac Pohénégamook mais qu'il n'y a pas d'empiètement supplémentaire dans la rive ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC estime que la décision autorisant la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Claude H. Pelletier
appuyé par monsieur Mario Patry
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité régionale de Témiscouata informe la Ville de Pohénégamook qu'elle n'entend pas se prévaloir des pouvoirs prévus par l'article 145.7 de la LAU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-100-25 **8.6. Avis de motion pour modification du SADR**

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UNE MODIFICATION DU RÈGLEMENT 02-10 CONCERNANT UNE MODIFICATION DE LA RÉSERVE URBAINE DE LA VILLE DE TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC (SECTEUR CABANO)

Présentation d'un avis de motion par monsieur Marcel Dubé, maire de la municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long, voulant que le projet de règlement 02-10-65 modifiant le règlement 02-10 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Témiscouata soit adopté lors d'une prochaine séance du Conseil de la MRC.

Le projet de règlement a pour but d'apporter une modification à la réserve urbaine présentement incluse au périmètre urbain du secteur Cabano de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-101-25 **8.7. Certificat de conformité Règlement 295-2025 de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata**

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT 295-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 237-2015 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a adopté le 14 mai 2025, le Règlement numéro 295-2025 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 237-2015 de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata* » ;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement a pour objectif de mettre à jour les normes concernant les avertisseurs de fumée ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC ont, selon l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, examiné et étudié ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Malenfant
appuyé par monsieur Benoit Morin
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la MRC de Témiscouata émette le certificat de conformité pour le Règlement numéro 295-2025 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 237-2015 de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-102-25 **8.8. Certificat de conformité Règlement 360-2025 de la municipalité de Packington**

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT 360-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 290-2017 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité de Packington a adopté le 5 mai 2025, le Règlement numéro 360-2025 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 290-2017 de la municipalité de Packington* » ;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement a pour objectif de mettre à jour les normes concernant les avertisseurs de fumée ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC ont, selon l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, examiné et étudié ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Daigneault
appuyé par monsieur Alain Morin
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la MRC de Témiscouata émette le certificat de conformité pour le Règlement numéro 360-2025 intitulé le « *Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 290-2017 de la municipalité de Packington* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

FINANCES ET ADMINISTRATION

9. Finances et administration

Aucun point.

DOSSIERS DU PRÉFET

10. Dossiers du préfet

Aucun point.

LES BONS COUPS

11. Les bons coups

RS-103-25 **11.1. Démarche COSMOSS Bas-Saint-Laurent**

Communiqué de COSMOSS Bas-Saint-Laurent annonçant que la directrice générale, Emma Savard, de la Démarche COSMOSS Bas-Saint-Laurent, a reçu la Médaille du couronnement du roi Charles III par le sénateur indépendant, Éric Forest.

MOTION DE FÉLICITATIONS - MADAME EMMA SAVARD

Il est proposé par monsieur Bruno Malenfant
appuyé par madame Mélissa Lord
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouta félicite madame Emma Savard, directrice générale de COSMOSS Bas-Saint-Laurent, d'avoir reçu la Médaille du couronnement du roi Charles III par le sénateur indépendant, Éric Forest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-104-25 **11.2. Motion de félicitations - Journée de la famille 2025**

MOTION DE FÉLICITATIONS - COMITÉ ORGANISATEUR DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA ! HA! POUR LA JOURNÉE DE LA FAMILLE

Il est proposé par madame Mélissa Lord
appuyé par monsieur Jules Soucy
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata félicite chaleureusement le comité organisateur de la Journée de la famille 2025, tenue à Saint-Louis-du-Ha! Ha!, pour la réussite de l'événement malgré des conditions météorologiques défavorables et une panne de courant. Le Conseil souligne leur résilience, leur dévouement et leur capacité d'adaptation qui ont permis de maintenir une ambiance festive et accueillante pour les familles présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-105-25 **11.3. Motion de félicitations - Projet I.M.P.A.C.T.**

MOTION DE FÉLICITATIONS - MONSIEUR RICHARD GAGNON DU PROJET I.M.P.A.C.T.

Il est proposé par monsieur Jules Soucy
appuyé par monsieur Léo-Paul Charest
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata félicite chaleureusement monsieur Richard Gagnon, organisateur du projet I.M.P.A.C.T, pour la réussite de l'événement qui a touché encore cette année 200 jeunes finissants et la belle participation des partenaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-106-25 **11.4. Motion de félicitation - 5e édition de la Journée de pêche amicale Jacob Beaulieu**

MOTION DE FÉLICITATIONS - 5e ÉDITION DE LA JOURNÉE DE LA PÊCHE AMICALE JACOB BEAULIEU

Il est proposé par monsieur Jules Soucy
appuyé par monsieur Léo-Paul Charest
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata félicite chaleureusement les organisateurs de la 5e édition de la Journée de la pêche amicale qui au-delà de la pêche redonne à la communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-107-25 **11.5. Motion de félicitations - tournoi des mini pompiers**

MOTION DE FÉLICITATIONS - TOURNOI DES MINI POMPIERS À SAINT-MARC-DU-LAC-LONG

Il est proposé par monsieur Marcel Dubé
appuyé par monsieur Gustave Pelletier
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata félicite chaleureusement les organisateurs du mini-tournoi des pompiers tenu à Saint-Marc-du-Lac-Long, un événement qui a su mobiliser tant les jeunes que les pompiers de plusieurs municipalités, favorisant ainsi l'esprit de camaraderie et la valorisation du service incendie auprès de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-108-25 **11.6. Motion de félicitations - 25e édition du Festival Le Tremplin**

MOTION DE FÉLICITATIONS - 25e ÉDITION DU FESTIVAL LE TREMPLIN

Il est proposé par monsieur Gustave Pelletier
appuyé par monsieur Léo-Paul Charest
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata ses plus sincères félicitations aux organisateurs, bénévoles, artistes et partenaires du Festival Le Tremplin à l'occasion de sa 25e édition.

QUE le Conseil souligne le travail exceptionnel accompli au fil des ans pour faire de cet événement un rendez-vous culturel incontournable, mettant en lumière la relève artistique francophone et contribuant au rayonnement culturel de la région.

QUE cette 25e édition témoigne de la passion, de l'engagement et de la persévérance de toute l'équipe derrière le festival, et que le Conseil leur souhaite un avenir tout aussi prometteur et inspirant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-109-25 **11.7. Motion de félicitations - Madame Diane Roy**

MOTION DE FÉLICITATIONS - MADAME DIANE ROY

Il est proposé par monsieur Pierre Bossé
appuyé par monsieur Pierre Daigneault
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata félicite chaleureusement madame Diane Roy pour son intronisation imminente au Temple de la renommée du Panthéon des sports du Québec comme membre de la cohorte 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

DIVERS & DOSSIERS À VENIR

12. Divers & dossiers à venir

12.1. Suivi - rencontre entre le Madawaska et le Témiscouata

Les rencontres entre le Madawaska et le Témiscouata sont particulièrement pertinentes. Elles favorisent l'entraide au-delà de la frontière et permettent un travail collaboratif pour identifier des pistes de solutions aux différents enjeux frontaliers. La prochaine rencontre aura lieu au printemps 2026 du côté du Haut-Madawaska.

RS-110-25 **12.2. Société Habitation Québec - lettre pour le programme RénoRégion 2025-2026**

Lettre avisant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) met à la disposition de la MRC une somme de 74 200 $ dans le cadre du programme 2025-2026 du programme RénoRégion. Ce programme se veut une aide aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste pour effectuer des travaux pour corriger les défectuosités majeures de leur résidence.

RÉSOLUTION – DÉCEPTION FACE AU MONTANT ATTRIBUÉ POUR LE PROGRAMME RÉNORÉGION 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE le programme RénoRégion vise à aider les propriétaires-occupants à faible revenu vivant en milieu rural à effectuer des travaux pour corriger les défectuosités majeures de leur résidence ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel pour maintenir l'habitabilité, la sécurité et la salubrité des logements en milieu rural, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens et à la vitalité des communautés ;

CONSIDÉRANT QUE les besoins sur le territoire de la MRC sont en constante augmentation, tant en nombre de demandes que dans l'ampleur des travaux requis ;

CONSIDÉRANT QUE le montant attribué à la MRC pour l'année 2025-2026 dans le cadre du programme RénoRégion est largement insuffisant pour répondre aux besoins identifiés ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation entraîne de nombreuses déceptions et frustrations chez les citoyens admissibles et compromet l'objectif du programme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Léo-Paul Charest
appuyé par madame Francine Dubé
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata exprime sa déception face au montant jugé insuffisant octroyé pour l'année 2025-2026 dans le cadre du programme RénoRégion ;

QUE le conseil demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une bonification significative de l'enveloppe budgétaire du programme, afin qu'il puisse répondre adéquatement aux besoins sur le territoire ;

QUE copie de cette résolution soit transmise à :

- la députée ou au député de la circonscription,
- la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation,
- la Fédération québécoise des municipalités (FQM),
- l'Union des municipalités du Québec (UMQ),
- et à toute autre instance jugée pertinente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

12.3. Affichage à Dégelis - MRC de Témiscouata

Monsieur Gustave Pelletier, maire de Dégelis, rappel qu'il serait important de faire la modification d'emplacement de l'affiche de « Bienvenue au Témiscouata » à l'entrée de sa municipalité. L'aménagement prendra en considération la demande pour analyser les possibilités d'emplacement.

12.4. Suivi - Habitation

Monsieur Steve Murray, directeur du service de développement, informe les élus qu'il a reçu, vendredi dernier, les informations demandées par la Société d'habitation du Québec (SHQ) provenant des municipalités. Il précise qu'il pourra maintenant procéder à la révision des prévisionnels, tel que requis, et ce, bâtiment par bâtiment, en tenant compte des taux de taxes applicables à chacun. Il souligne toutefois que plusieurs étapes demeurent à franchir dans un court délai afin de satisfaire aux exigences de la SHQ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

13. Période de questions

RS-111-25 **14. Levée de l'assemblée**

À 20 h 55, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Gustave Pelletier
appuyé par madame Mélissa Lord
et résolu à l'unanimité

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Je, Gaston Chouinard, préfet suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gaston Chouinard	Denis Ouellet
Préfet suppléant	Directeur général et greffier-trésorier